

SÉANCE ORDINAIRE

19 AVRIL 2016

Deux cent onzième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 19^e jour d'avril 2016 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Manon Côté, Annie Ducharme et Stéphane Surprenant.

Madame et monsieur les commissaires parents : Josée Hébert et Olivier Demers-Payette.

Autres présences : Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines.

Absences : Madame la commissaire : Isabelle Brulotte;
Monsieur le commissaire : Pierre Therrien.

Madame la commissaire parent : Anne-Marie Noël;
Monsieur le commissaire parent : Pierre Hamelin.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 16.04.19 001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter le point suivant et le reporter à la séance d'ajournement du 26 avril 2016 :

13.1 La Fédération des commissions scolaires du Québec.

Modifier le point 14. Levée de la séance par le suivant :

14. Ajournement de la séance au mardi 26 avril 2016 à 18 h 30, au Centre administratif de la Commission scolaire, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2016 (document SG 16.04.19-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance

- 05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 4 655 151 \$ allouée à la Commission scolaire dans le cadre des mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit d'entretien.
- 05.2.2 De madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : résolution 2016-03-62 adoptée par le Conseil municipal le 7 mars 2016 – Appui au système d'éducation public québécois.
- 05.2.3 De Me Érick Parent, secrétaire général de la Commission scolaire de la Capitale : résolution CC : 64/03/16 adoptée par le Conseil des commissaires le 15 mars 2016 – Réactions du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale au projet de loi numéro 86 : *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.*
- 05.2.4 De madame Paule-Andrée Bouvier, directrice du secrétariat général et des archives à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs : résolution 18CC1516-087 adoptée par le conseil des commissaires le 22 mars 2016 – Appui des municipalités – démocratie scolaire.
- 05.2.5 De monsieur Christian St-Gelais, secrétaire général de la Commission scolaire de la Jonquière : Mémoire de la Commission scolaire de la Jonquière sur le projet de loi numéro 86.
- 05.2.6 De monsieur Bruno Pelletier, attaché politique du premier ministre, monsieur Philippe Couillard : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Candidats inscrits à la banque de cadres de la Commission scolaire – Rapport du comité de sélection (document séance tenante : DG 16.04.19-05.4).
- 06.1 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des jeunes – adoption (documents SREJTS 16.04.19-06.1 et SREJTS 16.04.19-06.1a et document séance tenante : SREJTS 16.04.19-06.1).
- 07.1 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des adultes – adoption (documents SREAFP 16.04.19-07.1 et SREAFP 16.04.19-07.1a et document séance tenante : SREAFP 16.04.19-07.1).
- 07.2 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle – adoption (documents SREAFP 16.04.19-07.2 et SREAFP 16.04.19-07.2a et document séance tenante : SREAFP 16.04.19-07.2).
- 07.3 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle (TÉLÉCOM et Mécanique Automobile) – adoption (documents SREAFP 16.04.19-07.3 et SREAFP 16.04.19-07.3a et document séance tenante : SREAFP 16.04.19-07.3).
- 09.1 Engagement (document séance tenante : RH 16.04.19-09.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Réfection de toitures- École Paul-Germain-Ostiguy (document séance tenante : RM 16.04.19-11.1.1).
 - 11.1.2 Réfection de l'entrée d'eau - École de Richelieu, édifice Saint-Joseph (document RM 16.04.19-11.1.2).
 - 11.1.3 Aménagement d'un débarcadère d'autobus et travaux divers - École Joséphine-Dandurand, édifice Beaulieu (document RM 16.04.19-11.1.3).
 - 11.1.4 Toiture, isolation et ventilation - École Sainte-Anne (document RM 16.04.19-11.1.4).
 - 11.1.5 Réfection de l'enveloppe, des toilettes et d'une dalle structurale - École Joséphine-Dandurand, édifice Beaulieu (document RM 16.04.19-11.1.5).
 - 11.1.6 Entrées et toitures - École Frère-André (document RM 16.04.19-11.1.6).
 - 11.1.7 Fenestration et réfection de l'entrée # 3 - École Notre-Dame-de-Fatima (document RM 16.04.19-11.1.7),
 - 11.1.8 Aménagement du stationnement des employés et réfection de la cour, incluant drainage et divers travaux – École Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville (document RM 16.04.19-11.1.8).

- 11.1.9 Balayage de cours 2016-2018 - Tous les établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document RM 16.04.19-11.1.9).
- 11.1.10 Acquisition d'un véhicule usagé (document RM 16.04.19-11.1.10).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 13.1 **Reporté à la séance d'ajournement du 26 avril 2016** : La Fédération des commissions scolaires du Québec.
- 14. Ajournement de la séance au mardi 26 avril 2016 à 18 h 30, au Centre administratif de la Commission scolaire, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

À l'occasion du mois de l'autisme, madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe et madame Annie Ducharme, commissaire, présentent une capsule vidéo au cours de laquelle on peut voir des élèves, des parents et des membres du personnel de notre commission scolaire, nous sensibiliser à leur réalité et nous faire découvrir certains services offerts par les personnes qui travaillent au quotidien auprès de cette clientèle dans nos établissements scolaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Véronique Paré, présidente du conseil d'établissement de l'école Jeanne-Mance, mentionne apprécier le travail qui a été fait et souhaite qu'une fois de plus, cette année, les classes multi-âge puissent faire en sorte d'éviter des transferts d'élèves de leur école.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 22 MARS 2016 (document SG 16.04.19-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 22 mars 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 16.04.19
002

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2016 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 22 mars 2016.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 4 655 151 \$ allouée à la Commission scolaire dans le cadre des mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit d'entretien.

- 05.2.2 De madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : résolution 2016-03-62 adoptée par le Conseil municipal le 7 mars 2016 – Appui au système d'éducation public québécois.
- 05.2.3 De Me Érick Parent, secrétaire général de la Commission scolaire de la Capitale : résolution CC : 64/03/16 adoptée par le conseil des commissaires le 15 mars 2016 – Réactions du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale au projet de loi numéro 86 : *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.*
- 05.2.4 De madame Paule-Andrée Bouvier, directrice du secrétariat général et des archives à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs : résolution 18CC1516-087 adoptée par le conseil des commissaires le 22 mars 2016 – Appui des municipalités – démocratie scolaire.
- 05.2.5 De monsieur Christian St-Gelais, secrétaire général de la Commission scolaire de la Jonquière : Mémoire de la Commission scolaire de la Jonquière sur le projet de loi numéro 86.
- 05.2.6 De monsieur Bruno Pelletier, attaché politique du premier ministre, monsieur Philippe Couillard : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance du 22 mars 2016.

Aussi, quelques commissaires font état des activités auxquelles ils ont participé et informent leurs collègues quant à certains événements qui se tiendront dans les écoles de leur circonscription.

Monsieur Olivier Demers Payette, mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de parents, ils ont procédé aux consultations relatives au calendrier scolaire 2016-2017 et à la *Politique d'admission et d'inscription des élèves.*

Monsieur Payette mentionne également qu'il y a eu une foule record le lundi 11 avril dernier lors de la conférence offerte par monsieur Richard Robillard sur l'importance du lien d'attachement, laquelle s'est tenue à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. Cette conférence a été très appréciée par les parents.

05.4 CANDIDATS INSCRITS À LA BANQUE DE CADRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION (document séance tenante : DG 16.04.19-05.4)

Considérant les besoins en personnel-cadre de la Commission scolaire;

Considérant le processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de direction adjointe d'établissement au sein de la Commission scolaire;

Considérant les recommandations émises par le comité de sélection, constitué de mesdames Andrée Bouchard, Dominique Lachapelle, Katleen Loiselle, Lynda Champagne, Michèle Laberge, Maud Innocenti et Isabelle Branco ainsi que messieurs Stéphane Surprenant, Éric Blackburn, François Lafortune, François Bergeron et Daniel Couture, à l'égard des candidats rencontrés;

Considérant le processus de sélection rigoureux incluant les étapes suivantes :

- le choix d'une stratégie de sélection et d'un profil;
- la rencontre d'information à l'intention des candidates et candidats;
- l'évaluation du potentiel de gestion des candidates et candidats et
- les entrevues de sélection par 2 comités de sélection;

HR 16.04.19
003

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que mesdames Karine Beauregard, Mélanie Fillion, Josée Lavoie, Anouck Martin, Chantal Mercier et Karine Molleur ainsi que messieurs Mathieu Lanoix et Martin Soucy fassent partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION (documents SREJTS 16.04.19-06.1 et SREJTS 16.04.19-06.1a et document séance tenante SREJTS 16.04.19-06.1)

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire afin de discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant que le 11 mars 2016, la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu sollicitait une rencontre avec la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire afin d'éclaircir la situation en lien avec la négociation des arrangements locaux;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement et ce, conditionnellement à ce que les négociations sur les arrangements locaux puissent se faire à la pièce et en contrepartie que le syndicat s'engage à reporter une semaine de vacances en mars pour une durée de cinq ans et ainsi, assurer la tenue d'une semaine de relâche;

Considérant que le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet

que les enseignantes et les enseignants acceptent un calendrier scolaire incluant une semaine de relâche pour les cinq prochaines années, sous réserve d'être traités sur une base équitable comme le sont tous les autres employés, dans l'esprit des échanges intervenus lors de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant que le 29 mars 2016, la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières rappelait expressément à la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu que la directrice du Service des ressources humaines était mandatée pour négocier notamment les motifs liés à la prise des congés spéciaux sur une base d'équité et que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant les rencontres tenues et à venir entre les représentants de la Commission scolaire et ceux du Syndicat de l'enseignement à l'égard de ce sujet, la Commission scolaire constatant ainsi que le Syndicat ne liait plus la négociation liée aux arrangements locaux au report de cinq jours de vacances en mars et respectait ainsi l'entente prise le 14 mars 2016 à l'effet que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant la séance de travail du conseil des commissaires prévue le 26 avril prochain afin de recevoir le projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire et le Syndicat de l'enseignement au regard des congés spéciaux;

Considérant que les parties ont respecté rigoureusement leurs engagements respectifs issus de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des jeunes, adopté aux fins de consultation (HR 16.03.22-007), suite aux ententes intervenues;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, auprès des instances syndicales et auprès du comité consultatif de gestion;

HR 16.04.19
004

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des jeunes, tel que déposé et identifié sous la cote SREJTS 16.04.19-06.1a.

Adopté à l'unanimité.

**07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
- ADOPTION (documents SREAFP 16.04.19-07.1 et SREAFP 16.04.19-07.1a et document séance tenante SREAFP 16.04.19-07.1)**

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire afin de discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant que le 11 mars 2016, la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu sollicitait une rencontre avec la présidente du conseil des commissaires de la

Commission scolaire afin d'éclaircir la situation en lien avec la négociation des arrangements locaux;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement et ce, conditionnellement à ce que les négociations sur les arrangements locaux puissent se faire à la pièce et en contrepartie que le syndicat s'engage à reporter une semaine de vacances en mars pour une durée de cinq ans et ainsi, assurer la tenue d'une semaine de relâche;

Considérant que le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet que les enseignantes et les enseignants acceptent un calendrier scolaire incluant une semaine de relâche pour les cinq prochaines années, sous réserve d'être traités sur une base équitable comme le sont tous les autres employés, dans l'esprit des échanges intervenus lors de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant que le 29 mars 2016, la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières rappelait expressément à la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu que la directrice du Service des ressources humaines était mandatée pour négocier notamment les motifs liés à la prise des congés spéciaux sur une base d'équité et que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant les rencontres tenues et à venir entre les représentants de la Commission scolaire et ceux du Syndicat de l'enseignement à l'égard de ce sujet, la Commission scolaire constatant ainsi que le Syndicat ne liait plus la négociation liée aux arrangements locaux au report de cinq jours de vacances en mars et respectait ainsi l'entente prise le 14 mars 2016 à l'effet que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant la séance de travail du conseil des commissaires prévue le 26 avril prochain afin de recevoir le projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire et le Syndicat de l'enseignement au regard des congés spéciaux;

Considérant que les parties ont respecté rigoureusement leurs engagements respectifs issus de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des adultes, adopté aux fins de consultation (HR 16.03.22-008), suite aux ententes intervenues;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, auprès des instances syndicales et auprès du comité consultatif de gestion;

HR 16.04.19
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des adultes, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 16.04.19-07.1a.

Adopté à l'unanimité.

**07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION PROFESSIONNELLE –
ADOPTION (documents SREAFP 16.04.19-07.2 et SREAFP 16.04.19-07.2a et
document séance tenante SREAFP 16.04.19-07.2)**

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire afin de discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant que le 11 mars 2016, la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu sollicitait une rencontre avec la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire afin d'éclaircir la situation en lien avec la négociation des arrangements locaux;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement et ce, conditionnellement à ce que les négociations sur les arrangements locaux puissent se faire à la pièce et en contrepartie que le syndicat s'engage à reporter une semaine de vacances en mars pour une durée de cinq ans et ainsi, assurer la tenue d'une semaine de relâche;

Considérant que le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet que les enseignantes et les enseignants acceptent un calendrier scolaire incluant une semaine de relâche pour les cinq prochaines années, sous réserve d'être traités sur une base équitable comme le sont tous les autres employés, dans l'esprit des échanges intervenus lors de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant que le 29 mars 2016, la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières rappelait expressément à la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu que la directrice du Service des ressources humaines était mandatée pour négocier notamment les motifs liés à la prise des congés spéciaux sur une base d'équité et que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant les rencontres tenues et à venir entre les représentants de la Commission scolaire et ceux du Syndicat de l'enseignement à l'égard de ce sujet, la Commission scolaire constatant ainsi que le Syndicat ne liait plus la négociation liée aux arrangements locaux au report de cinq jours de vacances en mars et respectait ainsi l'entente prise le 14 mars 2016 à l'effet que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant la séance de travail du conseil des commissaires prévue le 26 avril prochain afin de recevoir le projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire et le Syndicat de l'enseignement au regard des congés spéciaux;

Considérant que les parties ont respecté rigoureusement leurs engagements respectifs issus de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle, adopté aux fins de consultation (HR 16.03.22-009), suite aux ententes intervenues;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, auprès des instances syndicales et auprès du comité consultatif de gestion;

**HR 16.04.19
006**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 16.04.19-07.2a.

Adopté à l'unanimité.

07.3 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (TÉLÉCOM ET MÉCANIQUE AUTOMOBILE) – ADOPTION (documents SREAFP 16.04.19-07.3 et SREAFP 16.04.19-07.3a et document séance tenante SREAFP 16.04.19-07.3)

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire afin de discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignantes, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant que le 11 mars 2016, la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu sollicitait une rencontre avec la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire afin d'éclaircir la situation en lien avec la négociation des arrangements locaux;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement et ce, conditionnellement à ce que les négociations sur les arrangements locaux puissent se faire à la pièce et en contrepartie que le syndicat s'engage à reporter une semaine de vacances en mars pour une durée de cinq ans et ainsi, assurer la tenue d'une semaine de relâche;

Considérant que le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet que les enseignantes et les enseignants acceptent un calendrier scolaire incluant une semaine de relâche pour les cinq prochaines années, sous réserve d'être traités sur une base équitable comme le sont tous les autres employés, dans l'esprit des échanges intervenus lors de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant que le 29 mars 2016, la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières rappelait expressément à la présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu que la directrice du Service des ressources humaines était mandatée pour négocier notamment les motifs liés à la prise des congés spéciaux sur une base d'équité et que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant les rencontres tenues et à venir entre les représentants de la Commission scolaire et ceux du Syndicat de l'enseignement à l'égard de ce sujet, la Commission scolaire constatant ainsi que le Syndicat ne liait plus la négociation liée aux arrangements locaux au report de cinq jours de vacances en mars et respectait ainsi l'entente prise le 14 mars 2016 à l'effet que cette négociation ne pouvait être possible sans que la question du calendrier scolaire soit réglée;

Considérant la séance de travail du conseil des commissaires prévue le 26 avril prochain afin de recevoir le projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire et le Syndicat de l'enseignement au regard des congés spéciaux;

Considérant que les parties ont respecté rigoureusement leurs engagements respectifs issus de la rencontre du 14 mars 2016;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle (TÉLÉCOM et Mécanique Automobile), adopté aux fins de consultation (HR 16.03.22-010), suite aux ententes intervenues;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, auprès des instances syndicales et auprès du comité consultatif de gestion;

HR 16.04.19
007

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle (TÉLÉCOM et Mécanique Automobile), tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 16.04.19-07.3a.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENT (document séance tenante : RH 16.04.19-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de madame Magali Roulier et de messieurs François Bergeron, François Cyr et Pierre Therrien, tenu le 31 mars 2016;

HR 16.04.19
008

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que monsieur Jean-Michel Goyette soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicien en bâtiment au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 9 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 RÉFECTION DE TOITURES- ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document séance tenante : RM 16.04.19-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
009

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Roland Bolduc Inc., le contrat pour la réfection de toitures à l'école Paul-Germain-Ostiguy, au montant de 157 925,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.2 RÉFECTION DE L'ENTRÉE D'EAU - ÉCOLE DE RICHELIEU, ÉDIFICE SAINT-JOSEPH (document RM 16.04.19-11.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
010

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie et Chauffage Topp 2006 Inc., le contrat pour la réfection de l'entrée d'eau à l'école de Richelieu, édifice Saint-Joseph, au montant de 28 050,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.3 AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS ET TRAVAUX DIVERS - ÉCOLE JOSÉPHINE- DANDURAND, ÉDIFICE BEAULIEU (document RM 16.04.19-11.1.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
011

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Constructions M. Morin Inc., le contrat pour l'aménagement d'un débarcadère d'autobus et des travaux divers à l'école Joséphine-Dandurand, édifice Beaulieu, au montant de 62 462,96 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.4 TOITURE, ISOLATION ET VENTILATION - ÉCOLE SAINTE-ANNE (document RM 16.04.19-11.1.4)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
012

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction GCP Inc., le contrat pour la toiture, l'isolation et la ventilation à l'école Sainte-Anne, au montant de 198 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.5 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE, DES TOILETTES ET D'UNE DALLE STRUCTURALE - ÉCOLE JOSÉPHINE-DANDURAND, ÉDIFICE BEAULIEU (document RM 16.04.19-11.1.5)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Richelieu, le contrat pour la réfection de l'enveloppe, des toilettes et d'une dalle structurale à l'école Joséphine-Dandurand, édifice Beaulieu, au montant de 303 899,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.6 ENTRÉES ET TOITURES - ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ (document RM 16.04.19-11.1.6)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
014

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions J. Boulais Inc., le contrat pour les entrées et les toitures à l'école Frère-André, au montant de 142 810,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.7 FENESTRATION ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE # 3 - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (document RM 16.04.19-11.1.7)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
015

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la phase III du remplacement de la fenestration et la réfection de l'entrée # 3 à l'école Notre-Dame-de-Fatima, au montant de 198 400,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.8 AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DES EMPLOYÉS ET RÉFECTION DE LA COUR, INCLUANT DRAINAGE ET DIVERS TRAVAUX – ÉCOLE CAPITAINÉ-LUC-FORTIN, ÉDIFICE HENRYVILLE (document RM 16.04.19-11.1.8)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.04.19
016

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, J.A. Beaudoin Construction Ltée, le contrat pour l'aménagement du stationnement des employés et la réfection de la cour, incluant le drainage et les divers travaux à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville, au montant de 137 338,95 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.9 BALAYAGE DE COURS 2016-2018 - TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document RM 16.04.19-11.1.9)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 16.04.19
017**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion des contrats ci-après mentionnés;

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour le balayage de cours 2016-2018 à J.L.M. Inc., pour les régions # 1, # 2 et # 3 au montant de 24 120,00 \$ (taxes en sus) et à Balais Max Sweeper pour la région # 4 au montant de 15 915,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.10 ACQUISITION D'UN VÉHICULE USAGÉ (document RM 16.04.19-11.1.10)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 16.04.19
018**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme selon la valeur d'analyse, Yves G. Blouin auto Inc., le contrat d'acquisition d'un véhicule usagé pour l'atelier, au montant de 34 900,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

**HR 16.04.19
019**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient transmises à madame Andrée Bouchard, présidente de la Commission scolaire, qui s'est vue décerner la Médaille d'argent de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Sa contribution à l'avancement de l'éducation publique et son implication personnelle ont permis de développer une concertation entre le milieu scolaire et différents partenaires, en Montérégie.

Adopté à l'unanimité.

**HR 16.04.19
020**

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des remerciements soient transmis à monsieur Éric Bélair et madame Louise Archambault, enseignants à l'école Mgr-Euclide-Théberge ainsi qu'à madame Christiane Vincent, technicienne en éducation spécialisée à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour leur participation et leur implication à l'exposition « un autre regard » du Centre d'Arts de Sabrevois. C'est grâce à leur dévouement que cette deuxième édition restera gravée dans nos mémoires. Merci pour votre précieux temps et votre grande sensibilité à cette cause. Grâce à vous, une porte s'est grande ouverte pour faire comprendre la différence de l'univers des personnes autistes.

Que des félicitations soient transmises à tous les élèves participants.

Adopté à l'unanimité.

HR 16.04.19
021

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des félicitations soient adressées à madame Marielle Varin, élève de l'école Joséphine-Dandurand, pour s'être rendue à la demi-finale de l'émission La Voix grâce à son immense talent.

Adopté à l'unanimité.

HR 16.04.19
022

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient transmis aux membres de l'organisme de participation des parents (OPP) de l'école du Petit Clocher, pour leur implication et leur dévouement à organiser différentes activités afin d'amasser des fonds au profit de l'école et notamment lors du souper spaghetti auquel de nombreux commanditaires furent associés.

Adopté à l'unanimité.

HR 16.04.19
023

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations et des remerciements soient transmis à madame Annie Ducharme, commissaire et excellente ambassadrice pour avoir orchestré et organisé l'exposition « un autre regard » où l'on pouvait admirer des œuvres de jeunes ayant un trouble du spectre de l'autisme, au Centre d'Arts de Sabrevois, le samedi 9 avril dernier.

Adopté à l'unanimité.

HR 16.04.19
024

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que des félicitations et des remerciements soient transmis à madame Josée Hébert, commissaire parent, aux élèves impliqués et aux bénévoles pour l'organisation de la Soirée vins et fromages de la Fondation de la Polyvalente Marcel-Landry ayant eu lieu le 15 avril dernier.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

13.1 LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 26 avril 2016.

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

HR 16.04.19
025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que la séance soit ajournée au mardi 26 avril 2016 à 18 h 30, au Centre administratif de la Commission scolaire, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL